

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

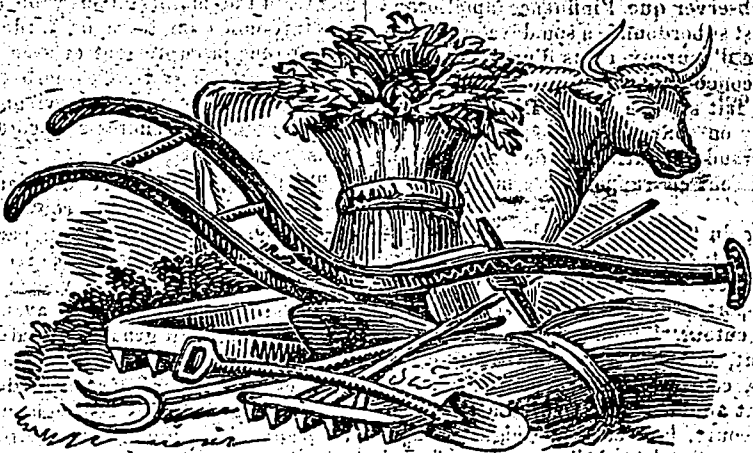
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continué, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2ème insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

*Causerie agricole* : Engrais verts (Suite).

*Revue de la Semaine* : Devoirs de l'Etat envers l'Eglise; quelques canadiens constitués en autorité ont été punis pour les avoir négligés. — Conspiration de la Prusse contre l'Eglise — Courageuse Encyclique de Pie IX qui encourage les confesseurs allemands et rappelle au gouvernement prussien qu'aujourd'hui comme toujours il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. — Bismarck subira le sort des persécuteurs; sa puissance ira se briser contre le roc sur lequel est bâtie l'Eglise. — Situation d'Alphonse XII en Espagne; son attitude vis-à-vis les catholiques.

*Sujets divers* : Conditions nécessaires ou favorables à la fécondation des graines. — Fabrique du sucre de betteraves à St. Jean d'Iberville.

*Petite chronique* : Manufacture de fromage à Gentilly. — Projets d'industrie manufacturière dans le comté de Kamouraska. — Moulins à scier des MM. King à St. Paudine.

*Recettes* : Blessures produites aux animaux par le joug — Poursuivre chez les bêtes à corne.

*Bibliographie* : Choix de morceaux de musique publiés par M. A. Lavigne, à Québec.

## CAUSERIE AGRICOLE

### DES ENGRAIS VERTS.

Les végétaux dont on se sert en fumures vertes sont le sarrasin, le trèfle, les navets, les vesces, les lupins jaunes et blancs, les fèves et le colza. On pourrait en employer beaucoup d'autres encore avec un égal succès. Les herbes en mélange sont préférables à celles que l'on enfouit isolément, parce que la richesse d'un engrais quelconque est toujours en raison de la diversité des substances qui le composent.

*Le sarrasin.* — Dans des conditions favorables, cette plante acquiert un fuyage abondant, développe un appareil aérien très ample qui lui permet de puiser beaucoup dans l'atmosphère où elle prend la plus grande partie de sa nour-

riture, et son enfouissement accumule dans le sol une forte quantité de débris végétaux.

Le sarrasin se développe avec une grande rapidité. Comme il supporte une semence tardive, on peut encore répandre sa graine après les céréales précoces, et obtenir une récolte propre à être enterrée avant d'emblaver de nouveau le terrain. Toutefois, il est convenable de ne pas répandre, immédiatement après l'enfouissement, la semence de la céréale qui doit profiter de cette fumure, car les tiges du sarrasin sont assez grossières, et il faut attendre qu'elles aient subi un commencement de décomposition, sinon, elles tiennent le sol dans un état d'ameublissement capable de nuire à la plante qu'on lui confie.

Pour faire un engrais vert avec le sarrasin, on sème sur le terrain, que l'on désire amender, au commencement de juin, après l'avoir bien amouilli. Lorsque le sarrasin a atteint sa hauteur, c'est-à-dire lorsqu'il est en fleurs, on passe le rouleau sur la pièce pour abattre les tiges. Ensuite on laboure la pièce et on enfouit le sarrasin. Quand celui-ci doit être employé comme engrais vert il faut le semer fort.

M. le Dr. LaRue, dans son *Petit Manuel d'agriculture*, donne le moyen suivant pour enfouir le sarrasin: "Il consiste à attacher à la charrue, au moyen d'une chaîne, une pesée en fer ou en pierre qui, traquant le long du versoir (oreille), couche le sarrasin avant de l'enterrer."

*Le trèfle.* — Les avantages de l'enfouissement du trèfle sont si apparents et ont tellement été bien appréciés dans plusieurs endroits, que parfois on cultive cette légumineuse dans l'unique but de l'enterrer.

Les avantages que procure l'enfouissement de la dernière pousse du trèfle sont généralement connus. Il est peu de localités en Belgique où l'on n'ait eu occasion d'apprécier l'utilité de cette pratique et où l'on n'enterre la troisième soupe de cette légumineuse au lieu de la faucher. Excultée dans des conditions favorables, il en résulte une amélioration qui se fait sentir sur les deux récoltes qui suc-